

Délibération 2025-073

**Marchés Publics – Marché public n°2025-CC-02**  
**Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de communication pour la mise en place d'une TEOMI et d'une Redevance Spéciale sur le territoire de la CCVA**

**Attribution**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 septembre 2025.

**Participants**

Bessières	M. Ludovic DARENGOSSE, Mme Mylène MONCERET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet sur Tarn	M. Patrick BONNASSIES, M. Gilles JOVIADO
La Magdelaine sur Tarn	Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac sur Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Robert SABATIER
Mirepoix sur Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur sur Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. Cédric MAUREL a donné pouvoir à M. Didier ROUX  
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Patrick BONNASSIES  
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT  
Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

**Conseillers excusés**

M. Aïli HAMDANI  
M. Michel SANTOUL

**Conseillers absents**

M. Bernard BERINGUIER  
Mme Carole LAVAL  
Mme Christel RIVIERE  
Mme Ghislaine CHARLES  
Mme Katia GUERRERO  
M. Maxime ANTONY  
M. Patrice BRAGAGNOLO

**Secrétaire de séance**

Mme Agnès PREGNO

Membres en exercice -  
31

Membres présents -  
18

Pouvoirs - 04

Membres absents -  
09

Ne participe pas  
au vote - 03

## Exposé

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet sur l'instauration de la tarification incitative plusieurs marchés annexes doivent être lancés notamment le marché pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de communication pour la mise en place de ce projet.

La date limite de réception des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> août 2025.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de :

- Résonance Publique pour un montant estimatif de 31 970 € HT.

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de Résonance Publique pour ce marché ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 19 | Pour – 19 | Contre – 00 | Abstention – 00 | Ne participe pas au vote – 03

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

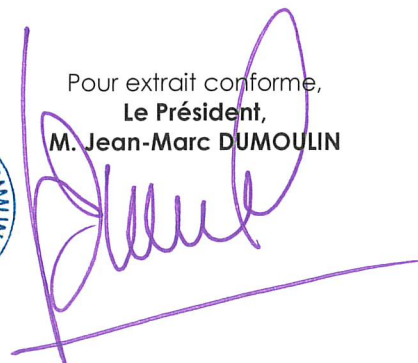
La Secrétaire de Séance,  
Mme Agnès PREGNO



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **06 OCT. 2025**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.*